

courrier SUD



Le journal du syndicat Sud Education 02

Bulletin trimestriel n° 41

N° CPPAP: 0513 S05308

Prix: 0,04 euros
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction

Marie Ehanno

Eric Loillieux

Corinne Otto

Directeur de publication

Eric Ponticourt

Dispensé de timbrage centre de tri de Laon

Journal
imprimé
par nos
soins.

P

Déposé le
18 mai
2010

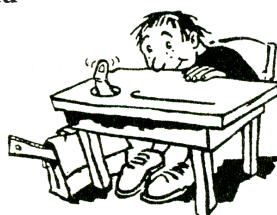
PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

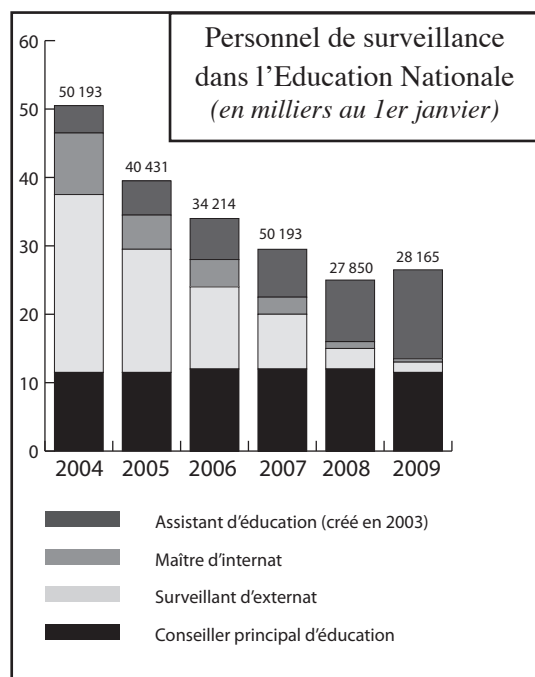
Sud Education Aisne - 2 rue Sainte-Catherine - 02100 Saint-Quentin • 06 70 67 39 64 • contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org
Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement: merci de le faire circuler.

Au sommaire: Vie scolaire: halte aux solutions bidons! p.1

- Collectif de défense des retraites de l'Aisne p.2 - Conseillers d'orientation-psychologues: les intentions du ministère dévoilées p.2 - L'Album de la Duchesse p.3 - Nouveau programme de première: une régression historique! p.3 - Destruction de la formation des maîtres: le ministère s'entête. p.4



Vie scolaire: halte aux solutions bidons!



La fonte des effectifs des personnels de surveillance ne peut qu'effrayer. On s'aperçoit qu'elle s'accompagne de la disparition quasi-totale des Maîtres d'Internat et Surveillants d'Externat, seuls personnels qui pouvaient béné-

ficier d'une prise en compte de leur ancienneté s'ils poursuivaient leur carrière à l'Éducation Nationale. Ils sont désormais remplacés (enfin la moitié seulement) par les Assistants d'Éducation, distribués avec parcimo-

nie, précaires s'il en est, congédiables à volo.

Avec cette réduction des effectifs, ça pourrait chauffer dans le secondaire. Heureusement, la police veille au grain...

L'Aisne a son collectif de défense des retraites.

Mardi 11 mai, à Tergnier, des membres de syndicats et de partis politiques de gauche se sont rencontrés en vue de créer un collectif de défense des retraites dans l'Aisne. Il s'est créé autour de l'appel d'**Attac et de la fondation Copernic**.

Ce collectif appelle à son élargissement, chaque organisation présente doit diffuser l'information sur son réseau.

Une conférence de presse sera organisée le 25/05 à 18h30, Au foyer socio-culturel de Tergnier. Il a également été décidé d'œuvrer à l'organisation d'assemblées générales à l'issue des prochaines manifestations de défense des retraites du 27 mai.

La prochaine réunion du collectif aura lieu le 3 juin 18h30 au Foyer Socio-Culturel de Tergnier. Mobilisons-nous pour sauver cette acquis social fondamental!

Contactez SUD Education 02 pour rejoindre le collectif: contact@sudeduc02.org

Conseillers d'Orientation Psychologues: les intentions du ministère dévoilées...

Lors de la réunion du groupe de travail "Missions des conseillers d'orientation-psychologues" du 5 mai 2010, le ministère a proposé un projet de texte (à lire sur le site de Sud Education) qui se situe dans la droite ligne de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Au programme: démantèlement du service public d'orientation de l'Education Nationale et détournement de la mission des COP.

La disparition des CIO, clé de voûte d'un service public d'orientation au sein de l'Education Nationale, semble bel et bien programmée. Les établissements scolaires et leurs « acteurs » (dont les professeurs principaux et référents) sont présentés comme « au cœur » d'un dispositif dont les

CIO ne sont qu'un « appui ». Ces derniers sont cités uniquement entre parenthèses au sein d'un texte de cinq pages.

Les entretiens de conseil en orientation, qui étaient au cœur de la mission des COP telle que définie par le décret statutaire du 20 mars 1991, seront désormais réservés aux seuls « publics à besoins particuliers ».

Pour le reste, les COP se voient relégués au rang de conseillers techniques auprès des chefs d'établissement. D'autre part, ils doivent « apporter leur concours au fonctionnement du service dématérialisé » d'orientation. (La loi du 24 novembre 2009 définit deux niveaux de « prestations » (sic). Le premier niveau concerne l'information accessible à travers des plates-formes numériques et

un site internet, dits « service dématérialisé ». Le second niveau est celui de l'accueil et du conseil personnalisé, délivré par des organismes « labellisés » par l'Etat, qui peuvent être financés également par les régions.

Ce projet de texte, qui sonne le glas du métier de COP et des CIO est totalement inacceptable. Nous continuons à défendre l'existence d'un véritable service public d'orientation au sein de l'Education Nationale, sur la base de ses missions actuelles au service de tous les élèves.

Nous combattons toute perspective de régionalisation du service et des personnels d'orientation, ainsi que toute mesure visant à mettre en place une orientation à deux vitesses.

Nouveau programme de première: une régression historique!

L'encre des programmes de seconde à peine sèche, les experts de la rue de Grenelle viennent de rédiger, en quelques semaines, les projets de programmes de 1ère. En histoire, il vaudrait mieux parler d'une exécution sommaire.

L'histoire ne figurera plus dans le tronc commun en terminale.

Le ministère a donc imaginé que la meilleure solution était de couvrir les anciens programmes de 1ère et de Terminale en une seule année : une soixantaine d'heures pour l'histoire de l'Europe et de ses rapports au monde de 1848 à aujourd'hui! Ce résumé de deux années de programme ne peut mener qu'à un cours magistral nécessairement schématique, contre toute logique pédagogique. L'approche systématique par thèmes et études de cas, prétendant problématiser l'essentiel, se heurte au manque d'acquis des élèves. Comment par exemple expliquer Vichy (dans le thème 5) en le détachant de la 2nde guerre mondiale (dans le Thème 1), sans connaissance du Front Populaire ou de la crise des années 30 en France...? En effet, des pans entiers d'une histoire socialement utile disparaissent puisqu'il faut faire tenir deux années en une.

Exit la naissance du marxisme, de l'anarchisme et du libéralisme!

L'histoire du mouvement ouvrier disparaît aussi (sauf à considérer qu'elle serait traitée avec l'exemple anglais)! Exit la présentation des classes sociales de la société industrielle en tant que telle. Exit l'histoire politique et sociale de la France (les luttes autour de la forme républicaine, la commune de Paris...) évacuée au profit de la seule affaire Dreyfus comme moment de l'enracinement républicain... Exit l'histoire politique de la Vème république, qui ne dépasse pas l'année 1962!

Avec des programmes s'achevant à la fin du XXème siècle dans le tronc commun de 1ère, quelle Histoire va-t-on enseigner sur les 4 h de terminale des séries L et ES?

C'est, à court terme, la porte ouverte à la suppression de l'épreuve d'Histoire et Géographie au bac, non seulement pour les S mais pour toutes les terminales... Et, à moyen terme, la disparition

de l'enseignement de l'histoire en terminale.

Le pouvoir poursuit, en même temps, deux objectifs avec cette réforme du lycée, après celle du primaire (suppression du samedi et des RASED, nouveaux programmes) et du collège (suppressions de postes et socle commun) :

- un objectif libéral de casse du service public, d'économie budgétaire, de suppressions de postes, dans la logique de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques);

- mais aussi un objectif réactionnaire, dans l'idéologie qui préside à la conception des programmes et des enseignements, et dans la mise au pas des personnels.

Question pour les derniers BAC d'histoire: "Vous tenterez de qualifier un pouvoir politique qui s'attaque à la culture, et spécialement à l'enseignement des sciences humaines."

Article emprunté à SUD Education Loire, merci à eux pour leur talent!

L'album de la duchesse: La bible du terreau

N'as tu pas envie de connaître le doux frisson qui agite les pommiers, de goûter au plaisir d'écarter les genets et d'attraper des grosses mouches, de tendre le cou pour déguster la mûre, de découvrir le vert pissenlit ou la verte sauge !

Destruction de la formation des maîtres: le ministère s'entête.

SUD Education et l'Union syndicale Solidaires ont décidé, comme la FCPE, de ne pas siéger au conseil supérieur de l'Education du 6 mai 2010.

En effet, le ministère, contre l'avis d'une large majorité de syndicats et d'associations du monde de l'éducation, s'entête dans la voie d'une réforme désastreuse de la formation des maîtres, dès la rentrée prochaine. Les textes présentés pour avis à ce CSE confortent notre opposition de la première heure.

Les stages facultatifs pour les étudiants préparant les concours d'enseignement sont maintenus, malgré toutes les critiques portant sur la prise en charge de classes par des étudiants dans ce contexte. Les conditions d'exercice des professeurs stagiaires (en première année) sont encore aggravées. Une partie de leur formation est prévue en dehors du temps de service, tout en renvoyant sa définition à l'échelon local des rectorats.

Le contenu des 10 compétences laisse la porte ouverte à de multiples dérives.

Au delà de quelques principes très généraux, c'est aussi la conformité et l'adhésion à la politique actuelle qui sont exigées de la part des candidats. Ainsi, ils sont sommés:

- de participer à la conception

des aides individualisées dans le 1er degré,

- de mettre en oeuvre l'accompagnement personnalisé de la réforme du lycée,

- de participer au conseil pédagogique

- ou de mettre en oeuvre des partenariats avec l'environnement économique et social.



Apparition d'une épreuve de moralité au concours.

Cette disposition nous paraît donc des plus dangereuses car elle suggère une volonté de contrôle des consciences. Les concours de recrutement ne devraient évaluer que les compétences disciplinaires et les aptitudes pédagogiques des candidats.

Les futurs candidats seront supposés faire la preuve de leur « bonne moralité », au cours d'un

entretien d'une vingtaine de minutes avec le jury.

Cette épreuve qui occupe en apparence une place mineure est en fait éliminatoire en cas de zéro. Cette disposition nous paraît donc des plus dangereuses car elle suggère une volonté de contrôle des consciences. Elle laisse la porte ouverte à un tri idéologique des enseignants.

Les concours de recrutement ne devraient évaluer que les compétences disciplinaires et les aptitudes pédagogiques des candidats.

C'est pourquoi nous demandons l'abandon de la réforme actuelle de la formation des maîtres.

